

**Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France
N°2023-16
Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions
d'acquisition de biens immobiliers**

VU les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
VU l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
VU le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-4 ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n° 4a en date du 24/11/2016 portant nomination de la directrice ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n° 15 en date du 21/11/2019 portant délégation de pouvoirs à la directrice ;
VU la délibération du Conseil municipal de la commune de LORRIS en date du 29/09/2022 portant sur l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet de maintien du musée horloger Georges Lemoine et de son atelier à Pendule ;
VU le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes canaux et forêts en Gâtinais en date du 12/07/2022 donnant un avis favorable par délégation au projet communal ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°5 en date du 02/12/2022 approuvant le projet, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, les modalités du portage foncier et habilitant notamment la directrice à fixer les prix d'acquisition ;
VU le courrier contenant offre d'achat adressé au propriétaire, en date du 15/03/2023 et leur accord écrit en retour en date du 22/03/2023 ;
VU l'accord de M. le Maire de LORRIS par courriel en date du 15/03/2023 ;

CONSIDERANT que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France par la commune de LORRIS sont respectées ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DECIDE d'acquérir les biens immobiliers en nature de maison d'habitation, situés à LORRIS (45260), 3 rue des Halles, d'une contenance totale de 38 m² et ainsi cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²
AI	427	3 RUE DES HALLES	38

FIXE le prix d'acquisition à QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000 €).

DIT que les frais de diagnostics immobiliers obligatoires pour la vente et de l'acte authentique qui constatera cette opération sont à la charge de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Fait à Orléans

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Date de publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr : 24/03/2023